

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° 2022-67

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS A M. MOTTIEZ ADRIEN,
CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Monsieur Adrien MOTTIEZ, conseiller municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Il est donné délégation de fonctions, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Adrien MOTTIEZ, conseiller municipal, dans les domaines suivants : gestion des alpages et notamment le suivi des conventions pluriannuelles de pâturage, la mise en œuvre et le suivi des travaux.

Article 2 :

Le secrétaire de mairie est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé. Ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Thonon-les-Bains ainsi qu'au comptable public assignataire.

Fait à VACHERESSE, le 17 novembre 2022

Le Maire,


ANGE MEDORI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Notifié le 21-11-2022
Signature de l'élu :

